

Informations sur le demandeur

Selon les termes de la convention intervenue entre le ministère du Tourisme et votre organisation, le formulaire de reddition de comptes ainsi que les pièces afférentes sont obligatoires et doivent être dûment remplis pour obtenir le second versement de l'aide financière.

Le présent formulaire vise à connaître les dépenses réelles engagées pour votre événement et les revenus générés.

Tous les champs sont obligatoires. Le formulaire ne peut être soumis au Ministère s'il est incomplet.

Le Ministère procédera au second versement de l'aide financière après validation des informations et des documents soumis dans **ce formulaire**.

Numéro de la demande

|

Nom de l'organisme

|

Nom de l'événement

|

Budget - Revenus

Veillez remplir le tableau suivant en vous assurant que les données inscrites concordent avec vos états financiers.

Catégorie de revenus	Revenus	Montant réel
----------------------	---------	--------------

Veillez déposer le rapport financier complet de l'organisation (12 mois). Vos états financiers doivent être signés par deux administrateurs de l'organisation. Le Ministère n'acceptera pas les états financiers non signés.

Pour toute question concernant cette section, veuillez communiquer avec le ministère du Tourisme à l'adresse courriel festivals@tourisme.gouv.qc.ca.

Budget - Dépenses

Veillez remplir le tableau suivant en vous assurant que les données inscrites concordent avec vos états financiers.

Catégorie de dépenses	Dépenses	Montant réel
-----------------------	----------	--------------

Pour toute question concernant cette section, veuillez communiquer avec le ministère du Tourisme à l'adresse courriel festivals@tourisme.gouv.qc.ca.

Détails de l'événement et documents obligatoires

Veuillez remplir les cases suivantes.

Date de l'événement en 2023-2024

Date de début

Date de fin

Durée de votre événement (nombre de jours)

Date de l'événement en 2024-2025

Date de début

Date de fin

Durée de votre événement (nombre de jours)

Date de l'événement en 2025-2026

Date de début

Date de fin

Durée de votre événement (nombre de jours)

Veuillez joindre le bilan (rapport des activités). Pour vous guider, vous pouvez télécharger la [table des matières](#) suggérée par le Ministère.

Est-ce que votre bilan des activités faisait état des mesures de sécurité mises en place lors de l'événement. ?

Veillez joindre le rapport faisant état des mesures de sécurité mises en place lors de l'événement.

Veillez joindre la structure organisationnelle de l'organisation en vous assurant que toutes les parties apparentées figurent dans le fichier.

Veillez joindre le rapport sur la réalisation des exigences de visibilité. Pour soumettre ce document, veuillez télécharger le [gabarit du rapport de visibilité fourni par le Ministère](#).

Veillez fournir toutes les preuves de visibilité.

Pour toute question concernant cette section, veuillez communiquer avec le ministère du Tourisme à l'adresse courriel festivals@tourisme.gouv.qc.ca.

Développement durable et responsabilité sociale

Les organismes soutenus dans le cadre du Programme d'aide financière aux festivals et aux événements touristiques devront, au cours des trois années de l'entente de financement, répondre à des exigences en matière de développement durable et d'écoresponsabilité événementielle. Les exigences, décrites dans le tableau ci-dessous, varient selon les différents volets du programme.

Votre événement s'inscrit dans quel volet du Programme d'aide financière aux festivals et aux événements touristiques?

Avez-vous obtenu une classification d'un organisme détenant la certification « Gestion responsable d'évènements » en vertu de la norme BNQ-9700-253?

Quel est le niveau de classification (étiquette) que vous avez obtenu?

Veuillez joindre une preuve de la classification.

Rappelez-vous que vous avez jusqu'au 31 mars 2026 pour obtenir une classification d'un organisme détenant la certification «Gestion responsable d'évènements» en vertu de la norme BNQ-9700-253 et transmettre une preuve de cette certification au ministère du Tourisme.

Lors de la dernière édition de l'événement, avez-vous réalisé 10 actions en matière de développement durable (ex. : recyclage, saine alimentation, plan de développement durable, achat de produits locaux)?

Lors de la dernière édition de l'événement, avez-vous réalisé sept actions en matière de développement durable (ex. : recyclage, saine alimentation, plan de développement durable, achat de produits locaux)?

Parmi les énoncés suivants, lesquels s'appliquent à votre organisme et à l'événement :

Catégorie	Indicateurs en écoresponsabilité événementielle	Sous-catégorie (s'il y a lieu)
-----------	---	--------------------------------

Nombre total d'actions en matière de développement durable :

Rappelez-vous que vous avez jusqu'au 31 mars 2026 pour mettre en place au moins dix indicateurs de la liste bonifiée du Conseil québécois des événements écoresponsables.

Rappelez-vous que vous avez jusqu'au 31 mars 2026 pour mettre en place au moins sept indicateurs de la liste bonifiée du Conseil québécois des événements écoresponsables.

Problématique de l'exploitation sexuelle

En décembre 2020, la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle a publié son rapport présentant des recommandations concernant cette problématique. Le ministère de la Sécurité publique a par la suite lancé un plan d'action afin de mettre en œuvre des mesures répondant aux recommandations de la Commission. L'une de ces mesures vise la mise en place de formations pour outiller les organisateurs de festivals et d'événements, susciter leur engagement et favoriser la prévention de l'exploitation sexuelle lors de la tenue des manifestations touristiques.

Selon l'article 4.6 de la convention intervenue avec le Ministère, votre organisation doit mettre en place un ou des actions (formation, sensibilisation, affichage, etc.) pour contrer l'exploitation sexuelle lors de la tenue de l'événement. Ainsi, le Phare des AffranchiEs, mandaté par le Ministère, a produit une trousse préliminaire disponible gratuitement à tous les festivals. Vous pouvez commander la trousse [Lueur pour le secteur des Festivals et événements](#) sur le site du Phare. Les formations et la trousse complète seront disponibles au cours des prochains mois. Le Ministère vous en informera le moment venu.

Au cours de la dernière édition de votre événement, avez-vous mis en place des actions pour contrer l'exploitation sexuelle?

Veillez préciser les actions mises en place :

Veillez joindre le rapport des actions mises en place pour contrer l'exploitation sexuelle lors de l'événement

Nous vous invitons à commander la trousse préliminaire disponible ici: [Lueur pour le secteur des Festivals et événements](#)

Pour toute question concernant cette section, veuillez communiquer avec le ministère du Tourisme à l'adresse courriel festivals@tourisme.gouv.qc.ca.

Autres documents à joindre

Souhaitez-vous soumettre d'autres documents à l'attention
du ministère du Tourisme ?

Veillez joindre les fichiers supplémentaires ici:

Cette section est terminée. Vous pouvez l'enregistrer et la valider.

Déclaration finale et soumission de la reddition de comptes

En tant que représentant(e) de mon organisation, je m'engage à déclarer:

- salaires et charges sociales réels de l'organisation;
- frais des fournisseurs indépendants;
- autres fournisseurs et autres dépenses.

Instructions#:

Étape 1 : Validez le formulaire de reddition de comptes afin de vous assurer que les informations requises ont été correctement inscrites.

Étape 2 : Soumettez votre formulaire de reddition de comptes au Ministère.

Informations validées le :

Pour toute question concernant ce formulaire, veuillez communiquer avec le ministère du Tourisme à l'adresse courriel festivals@tourisme.gouv.qc.ca.